



LA CRISE SANITAIRE CHAMBOULE

L'ORGANISATION DE LA RÉUNION

Présents en visioconférence : CFDT, CFTC, CGT, FO et Elisfa

Avant d'entamer les débats et à la demande de plusieurs personnes, la délégation FO donne des nouvelles de Sylvie BECK. L'ensemble de la commission lui souhaite un prompt rétablissement.

En raison de la situation, la CPPNI n'a pas pu se tenir en présentiel, mais en visioconférence, avec un ordre du jour modifié et allégé.

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI ALISFA 01 AVRIL 2020

1. Organisation de la continuité du travail de la CPPNI au regard du contexte sanitaire actuel

Pour FO, le contexte fait que la mise en place de réunions via la visioconférence peut être utile afin de poursuivre les débats, mais précise qu'il ne faut pas que cela devienne une habitude et que les réunions physiques doivent reprendre dès la fin de la crise sanitaire.

La CFDT se positionne en disant que pour eux il n'y a aucun problème avec la visio, même en ce qui concerne la signature d'accord.

FO ne valide pas le fait d'utiliser la signature électronique sans en avoir échangé au préalable avec l'instance fédérale.

Ordre du jour :

1. Organisation de la continuité du travail de la CPPNI au regard du contexte sanitaire actuel
2. Questions diverses

La prochaine CPPNI du 26 mai concerne la formation professionnelle et au vu de l'urgence à avancer sur le sujet, le débat s'oriente sur la manière de faire pour qu'à cette date en cas d'accord celui-ci puisse être mis à la signature.

La CFDT propose un échange par mail.

FO rappelle ne pas être opposée à cette discussion, mais souhaite avoir le temps afin d'étudier les documents, de pouvoir faire des propositions de modifications avant la réunion du 26/05.

FO rappelle que même si l'accord formation professionnelle est important, Elisfa devait également apporter des réponses concernant la prise en charge du salaire des négociateurs ainsi que l'utilisation du reliquat financier de l'ACGFP - Association de Gestion des Frais du Paritarisme -.

Elisfa annonce qu'en effet, il faudra aussi apporter les réponses lors de la prochaine réunion.

La CGT est d'accord sur le principe de la visio en tenant la même position que FO.

La CFTC est aussi d'accord sur le principe de la visio, mais concernant la signature des accords, elle ne se prononce pas pour le moment. Néanmoins, la question de la suspension de séance lors des négociations est soulevée, car il semble difficile de mettre en place une visio parallèle en cas d'interruption de séance.

Elisfa réfléchit à éventuellement mettre en place un outil permettant d'interrompre la visio active afin de permettre une réunion collège par collège avant de se réunir de nouveau.

Elisfa propose donc, au vu de la situation, d'organiser une CPPNI exclusivement autour de la formation professionnelle, le 24/04/2020 au matin. Les employeurs enverront dès la fin de la semaine, la proposition d'accord sur la formation professionnelle et proposent aux organisations syndicales de salariés de faire un retour au plus tard pour le 17/04/2020. La date est validée par l'ensemble des présents.

2. Questions diverses

La CFDT avait envoyé la question suivante :

« Dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire, les partenaires sociaux de la Branche des acteurs du lien social et familial décident :

- la prise en charge des arrêts de travail dérogatoires dans les mêmes conditions que les arrêts de travail pour maladie, notamment lorsqu'elle est concernée par la garantie incapacité du régime de prévoyance ;
- l'application de la garantie décès du régime de prévoyance lorsque le décès est consécutif à la contamination par le COVID-19

Les partenaires sociaux rappellent par ailleurs que, durant les périodes d'activité partielle, les cotisations aux régimes de prévoyance et de complémentaire santé restent dues et que les garanties sont maintenues pour l'ensemble des salariés. »

Elisfa dit qu'en effet de nombreuses structures sont confrontées à la situation, mais qu'à l'heure actuelle, ils ne se sont pas encore emparés du sujet. Dans l'ensemble, Élisfa n'est pas opposé au texte et certains d'entre eux estiment qu'il faut laisser les employeurs décider par eux-mêmes localement avec les CSE.

Elisfa reviendra vers les organisations syndicales de salariés afin de nous présenter la position pour la Branche.

Prochaine réunion en visioconférence, le 24 avril 2020

Paris, le 4 juin 2020